

### **Défendre des classes accessibles, les CPGE**

Classes du post-bac installées dans les lycées, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) relèvent à la fois du secondaire pour les moyens et la gestion des personnels, et du supérieur pour les programmes. Le SNES-FSU est attaché à cet ancrage des CPGE dans le second degré pour faciliter la transition des lycéens vers le post-bac. Malgré la concurrence des bachelors ou autres cycles pluridisciplinaires d'études supérieures (CPES) qui pourrait les fragiliser, les classes préparatoires continuent d'attirer près de 82 000 bacheliers. Après un recul dû à la réforme du lycée et du bac, les effectifs sont repartis à la hausse à la rentrée 2023 (+5,1 % en prépas ECG par exemple) et les prévisions pour les années qui viennent sont encourageantes. Elles offrent aux bachelier.es une ouverture grâce à leur pluridisciplinarité et un bon accompagnement pédagogique. Gratuites et avec des taux de pression raisonnables, les CPGE sont des classes accessibles et constituent une vraie alternative aux formations supérieures du privé qui sont chères et dont *Parcoursup* est la vitrine.

Les étudiants de CPGE connaissent un fort taux de poursuite d'études et d'intégration dans les Grandes Écoles ainsi qu'une bonne insertion professionnelle après cinq ans d'études supérieures. C'est donc bien le continuum 2+3 (deux ans en CPGE + 3 ans en Grandes Écoles), avec obtention du grade Master à l'issue de ce parcours, que le SNES-FSU doit continuer à défendre lors du Congrès de La Rochelle.

L'Île-de-France concentrant encore près d'un.e étudiant.e de CPGE sur trois, la création de nouvelles classes pourrait être l'occasion de poursuivre le rééquilibrage territorial, le SNES-FSU défendant un maillage territorial serré et des CPGE de proximité avec un pilotage de la carte des CPGE qui doit continuer d'être ministériel et non rectoral. La pression des rectorats sur les effectifs doit, du reste, cesser : 48 élèves par classe ne peut être qu'un maximum. C'est, d'ailleurs, au prétexte d'une addition de places vacantes comptabilisées en-dessous de 48 que le rectorat de Paris a justifié ses projets inacceptables de fermeture de classes, que le SNES-FSU a combattu cet hiver au sein de l'intersyndicale CPGE dont il a été un des initiateurs.

Le SNES-FSU a toujours œuvré pour l'ouverture sociale des classes préparatoires afin qu'elles ne constituent pas le monde séparé de l'entre-soi. Elles accueillent, d'ailleurs, au fil du temps, un public qui se diversifie de plus en plus, davantage hétérogène scolairement qu'auparavant. Le SNES-FSU défend, dans cette ligne, le déploiement de CPGE pour bachelier.es technologiques et professionnel.les mais exige qu'il se fasse avec des moyens dédiés et nouveaux.

Alors que les collègues de CPGE ont montré une énorme capacité de mobilisation en février-mars 2023 contre la réforme des prépas économiques et commerciales, puis en décembre-janvier 2024 contre les fermetures de classes, le SNES-FSU, première organisation syndicale, y compris chez les professeur.es agrégé.es et chaires supérieures, se doit de défendre de manière claire ces classes publiques, gratuites et ayant fait leurs preuves pour offrir des débouchés diplômants et à terme professionnels aux élèves.

Christophe Schneider et Julien Luis  
Groupe prépa du SNES-FSU  
Unité & Action